

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ERNST & YOUNG INC. ET LE FCPE FOURNISSENT DES INFORMATIONS SUR LA FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ OCTAGON CAPITAL CORPORATION

Toronto (Ontario) – Le 4 décembre 2015, l'honorable juge Newbould de la Cour supérieure de l'Ontario a rendu une ordonnance de faillite à l'encontre de la société Octagon Capital Corporation et il a nommé Ernst & Young inc. syndic de faillite.

Conformément à l'ordonnance du tribunal, Ernst & Young inc. a pris le contrôle de la propriété et de l'exploitation d'Octagon Capital et il collabore avec le Fonds canadien de protection des épargnants (« FCPE ») à établir dans quelle mesure il sera nécessaire de requérir au financement du FCPE pour transférer les comptes clients d'Octagon Capital à d'autres courtiers en valeurs mobilières.

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») a établi qu'Octagon Capital présentait une insuffisance de capital. L'OCRCVM a alors tenu une audience en procédure accélérée et il a suspendu la qualité de membre d'Octagon Capital le 3 décembre 2015. L'OCRCVM a ordonné entre autres à Octagon Capital de cesser de traiter avec le public. Étant donné le déficit potentiel d'actifs appartenant à des clients, le FCPE a demandé et obtenu une ordonnance du tribunal pour nommer le syndic. L'ordonnance a activé la capacité du FCPE à fournir un financement d'urgence pour couvrir le déficit potentiel dans les comptes clients.

Fort de l'aide financière du FCPE, le syndic a l'intention de commencer le plus tôt possible le transfert des comptes clients à d'autres courtiers. Le syndic et le FCPE ont confirmé que la priorité est accordée au transfert le plus rapidement possible des actifs et comptes des clients à des courtiers solvables pour permettre aux clients d'Octagon Capital de reprendre le contrôle de leurs comptes.

Pendant ce temps, même si les retraits d'un compte détenu par Octagon Capital ne sont pas possibles avant que le compte soit transféré, les clients peuvent demander des transactions de liquider d'urgence (c.-à-d. ordres de vente) pour convertir en liquidités des titres détenus dans leur compte. Pour les clients qui veulent convertir des titres en liquidités, consultez la page Web mentionnée ci-dessous pour obtenir les bonnes informations sur les personnes-ressources.

Une procédure a aussi été mise en place pour répondre aux demandes urgentes de fonds basées sur des motifs humanitaires comme des dépenses de subsistance courantes ou à cause d'évènements précis, par exemple la conclusion de l'achat d'une maison ou d'un autre bien important. Les demandes de fonds basées sur des motifs humanitaires doivent généralement être accompagnées de pièces justificatives pour permettre l'évaluation de la demande.

Pour obtenir de l'information sur la faillite de la société Octagon Capital Corporation, consultez la page Web suivante du site Internet d'Ernst & Young inc. : www.ey.com/ca/octagon.

Fait le 4 décembre 2015